



Administration communale
Contrôle des habitants
Av. du Temple 8
1462 Yvonand
Tél. 024 423 32 40
controle.habitants@yvonand.ch



Demande de réservation Refuge du Lac

Organisateur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date naissance : _____





Désignation de la manifestation : _____

Date de la manifestation : _____

Nombre de participants (max. 35 personnes) : _____

Vente de boissons ou autres marchandises sur place : OUI NON

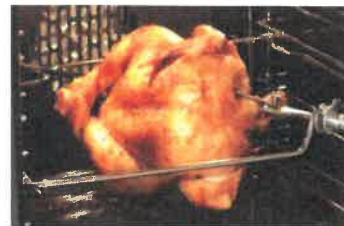
Food-truck : OUI NON

Commande kit 40+ vaisselle pour CHF 35.-

OUI NON

Utilisation de la broche

OUI NON



Parking payant dans la zone lacustre du site de la Plage de Gonçerut y compris pour les locataires du Refuge et les invités, selon panneaux sur place.



**Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du Refuge.
Les sacs poubelles officiels doivent être jetés dans les containers du village.**

Par sa signature, l'organisateur/trice responsable de la manifestation atteste qu'il/elle a lu et accepte le règlement d'utilisation du refuge du Lac annexé.

Lieu et date : _____

Signature : _____

Clé prise le : _____ Retour clé : _____

Tarif location : CHF _____ Signature bureau communal : _____

Kit pris le : _____ Retour kit le : _____



1462 Yvonand, 13 juin 2022

Administration communale
Contrôle des habitants
Av. du Temple 8
1462 Yvonand
Tél. 024 423 32 40
controle.habitants@yvonand.ch

Refuge du Lac – Tarifs et règlements

- Art. 1 Le refuge est réservé uniquement aux habitants de la commune d'Yvonand. Il ne peut être réservé que pour une seule journée à la fois, de 8h00 à 8h00 le lendemain avec interdiction d'y dormir. L'accès est limité aux heures de location (clé programmée)
- Art. 2 Le prix de location est fixé à CHF 100.- (cent) par jour et de CHF 200.- (deux cent) du 31.10 au 15.03, quel que soit le nombre de personnes (maximum possible 30 à 35). En cas de commande d'un kit vaisselle prévu pour 40 couverts, celui-ci ne sera facturé qu'à moitié prix, soit CHF 35.- (trente-cinq)
- Art. 3 Réservation avec le formulaire complété et signé, au minimum deux semaines avant la date choisie.
- Art. 4 Chaque locataire est responsable des nettoyages. Les sacs poubelles officiels sont à déposer dans les containers du village, de même que le verre et le PET.
- Art. 5 Tout dégât, casse, perte de matériel (y compris vaisselle) ou nettoyages supplémentaires seront facturés au locataire concerné. La perte de la clé sera facturée CHF 250.-.
- Art. 6 La clé du refuge sera remise avec le kit vaisselle exclusivement pendant l'horaire d'ouverture de l'administration communale. La clé et le kit vaisselle seront remis en main propre moyennant le versement à la réception du prix de location. En cas de pannes d'électricité, les clés du tableau des disjoncteurs sont dans l'armoire à l'intérieur du refuge et ce dernier se trouve à l'extérieur contre le bâtiment.
- Art. 7 La clé, le kit vaisselle après utilisation (la vaisselle sale est rendue en l'état dans la caisse prévue à cet effet) sont à restituer, le premier jour ouvrable suivant la location pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.
- Art. 8 Le bois sert uniquement au chauffage du fourneau à l'intérieur du refuge. Nous vous remercions de ne pas l'utiliser pour le grill, merci d'amener votre bois/charbon. Nous rappelons qu'il est absolument interdit de brûler des déchets (papiers, cartons, plastiques, ect...)
- Art. 9 Il est interdit de fixer des bâches ou autres protections sur le bâtiment.
- Art. 10 En application du règlement de police, il est interdit de troubler la tranquillité et l'ordre public entre 22h00 et 7h00 (volume de musique). Dès 22h00, la musique à l'extérieur est strictement interdite.

- Art. 11 Il est interdit de fumer à l'intérieur.
- Art. 12 Le refuge doit être nettoyé et libéré le lendemain à 8h00 au plus tard.
- Art. 13 En cas de non-respect du règlement, les contrevenants seront dénoncés.
- Art. 14 Il est strictement interdit de stationner les véhicules dans la zone de verdure devant le Refuge du Lac.

Les présents tarifs et règlement annulent les directives antérieures et entrent immédiatement en vigueur.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser

La Secrétaire :



Carolane Sutterlet

Informations générales :

Réservation de la salle :

Administration communale
Contrôle des habitants
Avenue du Temple 8
Case postale 56
1462 Yvonand

☎ 024 423 32 40

✉ controle.habitants@yvonand.ch

Service de piquet

Administration communale
Service de la conciergerie

☎ 079 779 99 39 ou 075 427 69 02

✉ conciergerie@yvonand.ch

Le refuge ne peut être loué que par des personnes habitants la commune d'Yvonand.

Clés :

La clé est à venir chercher à l'administration communale durant les horaires d'ouverture, à savoir, lundi et mercredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, mardi de 7h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le retour de la clé est à faire à l'administration en la remettant en main propre ou en la mettant dans la boîte au lettre grise devant la commune.

Il est strictement interdit de dormir dans le refuge !

Informations sur le refuge :

Dimensions :

- ❖ Dimensions totales 10 x 5 m

Capacité :

- ❖ Max. 30-35 personnes

Intérieur

- ❖ Eau
- ❖ Cuisinière à bois
- ❖ Chaises, tables
- ❖ Frigo (env. 90lt)
- ❖ Local bois et produits nettoyage
- ❖ Matériels pour broche extérieur

Extérieur :

- ❖ Foyer
- ❖ Rôtissoire
- ❖ Plage
- ❖ WC

Equipement du refuge :

Intérieur :

- ❖ Eau courante **oui** / non
- ❖ Electricité **oui** / non - Tableau électrique à l'extérieur, clé dans l'armoire brune
- ❖ Cuisinière à bois **oui** / non - Le fourneaux de la cuisinière à bois, fait effet de chauffage
- ❖ Bancs **oui** / non - 4
- ❖ Tables **oui** / non - 2
- ❖ Frigo (env. 90 lt) **oui** / non -1

Local intérieur :

Bois à disposition, matériels de nettoyage, grille + broche pour extérieur.

Local stockage:

- ❖ porte à gauche de l'entrée principale
- ❖ 7 tables en bois -pieds dépliables
- ❖ 14 bancs en bois -pieds dépliables
- ❖ 20 Chaises en bois

Extérieur :

- ❖ Foyer
- ❖ Rôtissoire et tourne broche (prise à brancher intérieur, proche cuisinière en hauteur)
- ❖ Place privée- Plage proche
- ❖ WC privé



Vue de l'intérieur



Moteur grill extérieur



WC privé



Local extérieur

Fiche de nettoyage – Fil rouge pour le client

Informations générales :

Après location, les locaux doivent être rendus propres et en ordre.

Tous défauts, casses, doit être impérativement signaler au service de Piquet au 075 427 69 02

Intérieur :

- ❖ Balayage **oui** / non - Matériel dans local bois
- ❖ Panosse **oui** / non - Matériel dans local bois
- ❖ Cuisinière à bois évacuer cendres **oui** / non - Un récipient à cet effet se trouve dans le local à bois
- ❖ Foyer extérieur évacuer cendres **oui** / non - Un récipient à cet effet se trouve dans le local à bois
- ❖ Grille + broche nettoyer **oui** / non - Remettre en place dans local
- ❖ Chaises rangées **oui** / non - Local annexe
- ❖ Tables rangées **oui** / non - Local annexe
- ❖ Frigo vidé et nettoyé (porte ouverte, svp) **oui** / non - A rendre propre (Débrancher frigo et laisser)
- ❖ Eteindre éclairages **oui** / non - Intérieur et extérieur

Extérieur :

- ❖ Ramasser et évacuer vos déchets **oui** / non - Evacuation par vos soins
- ❖ WC réservé locataire **oui** / non - A nettoyer puis refermer à clé
- ❖ Fermer fenêtres, volets **oui** / non
- ❖ Fermer portes à clé **oui** / non